



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23.06.2009 L'an deux mille neuf et le vingt neuf juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO-HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIE, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 09/93 **Absents**: Mme SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr BALOUP (excusé).

Secrétaire : Mme BONNÉ.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Buongiorno

SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU SAUT DU TARN

L'association pour la sauvegarde du patrimoine du Saut du Tarn sollicite une subvention pour continuer à assurer le fonctionnement du Musée. Cette association devait disparaître une fois le nouveau Syndicat Mixte du Saut du Tarn constitué. Du retard ayant été pris, les nouveaux statuts n'ont pas encore été adoptés. La commune de Saint-Juéry a prévu dans son budget prévisionnel 2009, une participation à verser au nouveau syndicat mixte. Compte tenu de la situation, cette participation pourrait être transformée en subvention à verser à l'association.

Les besoins réels de l'association pour les 3 mois à venir s'élèvent à 12 000 €. Il pourrait donc être versé une subvention de ce montant à l'association.

Entendu le présent exposé,

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser une subvention de 12 000 € à l'association pour l'étude et la sauvegarde du patrimoine du Saut du Tarn.

DIT que les crédits sont inscrits sur le budget principal 2009.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 13 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,